



les coupables <sup>sont</sup> Paulette BROCHART, interne et Suzanne SARROCA externe, toutes deux élèves de 2e B. L'élève ayant tracé l'inscription est Renée IZARD interne de 2e C. Ces trois internes, M. Gibert, P. Brochart, et R. Izard ont été immédiatement frappées d'une privation totale de sortie dimanches et jeudis durant 5 semaines qui nous séparent de la Noël, indépendamment d'une exclusion de 8 jours pour Melles Brochart et Sarroca que je demanderai à Monsieur le Recteur d'approuver dès que le Conseil de discipline se sera réuni. Toutes les internes de 2e subiront la même peine de retenue pendant 2 semaines du lycée car il est certain que ces faits ont été inspirés par des commérages venus de l'extérieur.

Toute la classe de 2e A.B.C. coupable d'une muette lâcheté sera exclue des Prix d'honneur pour cette année scolaire à l'exception, toutefois, des absentes et de celles qui par indignation se sont éloignées de la salle 28.

L'enquête qui n'est d'ailleurs pas terminée a été assez longue parce que j'ai voulu agir avec discrétion dans le souci de ne donner aucune publicité à des faits propres à favoriser certaine propagande mais aussi dans le désir ardent de situer les responsabilités de punir les coupables et d'éveiller des consciences.

De cette enquête où il m'a été donné de sonder des esprits et des coeurs en parlant individuellement à beaucoup de nos élèves, je garde la douloureuse impression que ces fautes, dont les coupables n'avaient pas aperçu la portée, proviennent de leur docilité de jugement à l'égard des adultes, d'une instabilité morale inquiétante qui les soumet à toutes les influences. On ne peut donc parler de sincérité. Mais toute la gravité des faits demeure et exige de sévères sanctions.

Je compte réunir à ce sujet <sup>demain</sup> ce soir le Conseil de discipline.

Il y a lieu d'ajouter que l'incident ne se serait peut-être pas produit si, conformément aux consignes que j'ai données 2 fois par écrit au personnel Melle Lescarret avait accompagné ses élèves dans la salle où elles devaient se rendre après son cours, et si, d'autre part, Melle Sournies avait contrôlé l'arrivée de ces élèves en gymnastique.

Carcassonne le 18 novembre 1963

La directrice

*E. Thomas*

AD11  
107W209/02

2

EP.AL

20 NOV 1943

Cabinet  
du Préfet

N° 13670 /Cab.

CONFIDENTIEL

LE PREFET DE L'AUDE

à Monsieur le CHEF DU GOUVERNEMENT  
MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT à l'INTERIEUR,  
(Cabinet du Secrétaire Général à la Police),  
à VICHY,

*Secret*  
**SECRET**

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai appris par deux interceptions postales qu'une manifestation avait eu lieu au lycée de Jeunes filles de CARCASSONNE, le jour du 11 Novembre.

Les autorités académiques n'avaient pas cru devoir m'aviser de cet incident. A cette occasion, je vous signale qu'il n'y a pas d'Inspecteur d'Académie à CARCASSONNE, depuis septembre dernier et que, malgré de pressantes démarches auprès de M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, je n'ai pas encore obtenu la désignation - d'un fonctionnaire titulaire du poste.

L'enquête à laquelle j'ai fait procéder a précisé que le portrait de M. le Maréchal PETAIN a été enlevé de son cadre et une jeune fille a écrit au tableau noir : " Souvenez-vous de Jean Paul LERY -(récemment fusillé par les autorités allemandes ) 11 Novembre 1918 - 11 Novembre 1943 " puis une dizaine d'élèves se sont groupées dans la cour du Lycée, autour du mât où l'on hisse les couleurs, et se disposaient à chanter " La Marseillaise ", mais l'arrivée de Mme la Directrice du Lycée a dispersé le groupe.

L'incident, en lui-même se réduit à peu de chose, mais prend une certaine importance par les répercussions qu'il peut avoir sur de toutes jeunes filles et par l'esprit qu'il dénote.

AD11  
107W209/03

.....

20 NOV 1943

Je n'ai pas manqué de convoquer Mme la Directrice du Lycée de Jeunes Filles, qui a pris immédiatement des sanctions disciplinaires sévères.

J'estime, dans ces conditions, qu'il n'y a pas lieu de donner une autre suite à cette affaire.

LE PREFET DE L'AUBE

Le Préfet,

CONFIDENTIEL

à Monsieur le Chef du Gouvernement  
MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT & L'INTERIEUR  
(Cabinet du Secrétaire Général à la Police)  
à VIGNY.

SECRET

L'incident dont vous faites connaître que j'ai appris par deux interceptions postales de la manifestation avait eu lieu au lycée de Jeunes Filles de CARCASSONNE, le jour du 11 Novembre.

Les autorités académiques n'avaient pas cru devoir m'aviser de cet incident. A cette occasion, je vous informe qu'il n'y a pas d'inspecteur d'Académie à CARCASSONNE. Le plus récent de ces derniers est que, malgré de pressantes démarches auprès de M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, je n'ai pas encore obtenu la désignation d'un fonctionnaire titulaire du poste.

L'enquête à laquelle j'ai fait procéder a précisé que le portrait de M. le Maréchal PETAIN a été enlevé de son cadre et une jeune fille a écrit au tableau noir : " Bon-venez-vous de Jean Paul LARRY - (récemment fusillé par les autorités allemandes) 11 Novembre 1918 - 11 Novembre 1943". Puis une dizaine d'élèves se sont groupés dans la cour du lycée, autour de cet où l'on hissait les couleurs, et se disposaient à chanter " La Marseillaise ", mais l'arrivée de Mme la Directrice du lycée a dispersé la groupe.

L'incident, en lui-même se réduit à peu de chose, mais prend une certaine importance par les renseignements qu'il peut avoir sur de toutes Jeunes Filles et leur éducation générale.

AD11  
107W209/04



-----

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU 20 NOVEMBRE

-----

Le Samedi 20 Novembre 1943 à 10 heures, le Conseil de Discipline s'est réuni sous la présidence de Madame la Directrice .

Etaient présentes :

Mlle ROGER, Surveillante Générale,  
 Mlles GINIES & MIEILLE ,  
 Mme ROUBAUD  
 Mme GRANEL , professeur -adjoint .

) professeurs

Mme la Directrice a exposé les faits suivants :

Le 11 Novembre à 12h5 les élèves internes de 2e ABC réunies dans la cour ont tenté de chanter la Marseillaise, sous la conduite de Marie GIBERT. L'apparition de Mme la Directrice les a dispersées aussitôt.

A 11 heures , entre deux cours, un groupe d'élèves de cette même classe resté dans la classe ont griffonné sur le tableau diverses inscriptions relatives au 11 Novembre signalées par Mme la Directrice dans son rapport à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Deux d'entre elles ont détaché du mur le portrait du Maréchal Pétain et l'ont dissimulé dans un bureau. Le portrait a été, un peu plus tard , remis à la place par des élèves de la même classe dont celle qui écrivit au tableau.

Les coupables ont comparu devant le Conseil de discipline. Avec beaucoup de franchise Renée Izard a reconnu avoir écrit une partie de l'inscription ; Paulette BROCHARD et Suzanne SARROCA ont reconnu avoir détaché le portrait .

En présence du Conseil de discipline Mme la Directrice leur a adressé à nouveau de sévères paroles de blâme .

Compte tenu de la jeunesse des enfants et de l'époque troublée à laquelle nous vivons , le Conseil de discipline demande les sanctions suivantes :

Exclusion de 8 jours pour Renée Izard, Paulette Brochart, Suzanne SARROCA.

Exclusion des Prix d'Honneur pour toute la partie coupable de la classe .

En outre, Mlle GIBERT est privée de toutes les sorties d'internat jaudis et dimanches jusqu'à la fin du trimestre et toutes les internes de 2e des mêmes sorties pendant quinze jours

La Secrétaire,  
 signé: MIEILLE .